

**Question avec demande de réponse écrite E-005810/2016
à la Commission**
Article 130 du règlement
Marie-Christine Arnautu (ENF)

Objet: Politique migratoire de l'Union européenne

La crise migratoire que connaît l'Europe ne cesse de s'aggraver. Les populations européennes en subissent les effets pervers, notamment avec l'entrée en Europe de terroristes dissimulés au sein des flux de migrants.

Ne suivant que leur idéologie, les dirigeants de l'Union Européenne se sont engouffrés dans une politique faussement généreuse, sans égards pour la majorité des Européens qui associent, à raison, l'afflux des réfugiés avec le risque terroriste. L'Europe paye aujourd'hui le prix de la suppression de ses frontières internes et les gouvernants eux-mêmes, conscients du désastre qu'entraîne leur entêtement idéologique, commencent à percevoir la réalité de la situation.

Ainsi, le lundi 11 juillet 2016, la chancelière allemande Angela Merkel, elle-même pourtant fervente partisane de l'accueil des immigrants, a fait sien ce constat, en reconnaissant que les flux migratoires ont servi et servent encore aujourd'hui de couverture aux réseaux terroristes.

En conséquence, la Commission a-t-elle l'intention de revoir la politique de gestion des flux migratoires à l'aune de la menace que constitue un accueil sans mesure de sécurité réelle ni projet d'avenir réaliste?